

INVITATION

Jeudi 5 mars 2020 | Louvain-la-Neuve
Après-midi d'études | De 13h30 à 17h30

LE PRÉCIS DE DROIT DES SOCIÉTÉS 2020

sous la coordination scientifique
d'Henri Culot et Yves De Cordt

Date et heure

Jeudi 5 mars 2020 - De 13h30 à 17h30.

Lieu

UCLouvain • Auditorioes Montesquieu
Place Montesquieu • 1348 Louvain-la-Neuve

Parkings Louvain-la-Neuve

Choisir le parking Grand Place ou Grand Rue.
Les participants recevront une carte de parking.

Droits d'inscription

- **100€** pour la participation, la pause-café et la documentation (présentations Powerpoint)
- **300€** pour la participation, la pause-café, la documentation et le Précis de droit des sociétés
- **Gratuit** pour les étudiants et les chercheurs ainsi que pour les participants au colloque de février 2018 qui avaient souscrit au Précis.

L'inscription a lieu jusqu'au 20 février 2020, au moyen du bulletin d'inscription en ligne, disponible sur www.uclouvain.be/crides.

Le paiement s'effectuera après réception de notre facture.

Dans le cadre de la **formation permanente**, une attestation sera délivrée aux personnes concernées (IEC, IPCF et Barreaux).

L'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de Formation judiciaire.



Renseignements

Madame C. VANDERLINDEN
Faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain,
CRIDES-Jean Renauld
Tél: 010/47 47 58
Email: catherine.vanderlinden@uclouvain.be

UCLouvain
FACULTÉ DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE
CRIDES - JEAN RENAULD



www.larcier.com



LE PRÉCIS DE DROIT DES SOCIÉTÉS 2020

Présentation

Depuis quarante ans, le CRIDES-Jean Renauld mène des recherches scientifiques et organise des colloques, destinés aux chercheurs et aux praticiens, dans les domaines juridiques intéressant les entreprises. Depuis quinze ans, les évolutions du droit des sociétés et du droit financier, belges et européens, sont au cœur des éditions successives du Précis de droit des sociétés, publiées chez Bruylant en 2004, 2006, 2009 et 2011.

Lors de son dernier colloque de droit des sociétés, le 8 février 2018, le CRIDES-Jean Renauld a présenté et examiné, de manière précoce, le projet de Code des sociétés et des associations (CSA), qui est censé rendre le droit belge des personnes morales plus moderne, souple, fonctionnel et compétitif. L'analyse avait porté sur les concepts et les principes; la société à responsabilité limitée sans capital; les titres et leurs transferts; la structure, la composition et le fonctionnement des organes; le statut des dirigeants et les conflits d'intérêts; les liquidations, restructurations et transformations ainsi que sur les aspects notariaux, comptables et fiscaux.

Le 23 mars 2019, nous avons enfin pu célébrer l'avènement du CSA, dont la laborieuse et fructueuse gestation, œuvre collective et interuniversitaire, explique la patiente et minutieuse conception de la 5^e édition du Précis de droit des sociétés, désormais édité par Larcier, qui est le fruit d'une collaboration stimulante et intergénérationnelle entre enseignants et praticiens du droit des sociétés.

Cette après-midi d'études a pour objet de présenter le Précis de droit des sociétés 2020, qui comporte, en son livre II, une étude cohérente et intégrée du dernier état du droit belge, et de «mettre à jour», en quelque sorte, les observations et réflexions formulées en février 2018 à propos de la réforme réalisée par le CSA.

Programme

Sous la présidence de JACQUES MALHERBE

13h30 Accueil des participants

14h00 Les principes & les concepts

Y. DE CORDT, professeur à l'UCLouvain, avocat

E.-J. NAVEZ, chargé de cours invité à l'UCLouvain, notaire

14h30 La suppression du capital & ses conséquences

H. CULOT, professeur à l'UCLouvain, avocat

G. DE PIERPONT, maître de conférences à l'UCLouvain

15h00 Pause-café

15h30 Les titres & leurs transferts

M. DUPLAT, maître de conférences à l'UCLouvain, avocat

Ph. LAMBRECHT, professeur à l'UCLouvain, administrateur-secrétaire général de la FEB

16h00 Les organes & leurs membres

J.-M. GOLLIER, maître de conférences à l'UCLouvain, avocat

Ph. MALHERBE, professeur à l'UCLouvain, avocat

16h30 Débat/questions-réponses

17h00 Conclusions

J. MALHERBE, professeur émérite de l'UCLouvain, avocat